



Fin de contrat cdd dans l'éducation nationale

Par **moufmouf23**, le **22/08/2009** à **12:52**

Bonjour, je suis assistante d'éducation dans l'éducation nationale depuis septembre 2003. Mon premier contrat de travail était un contrat de 3 ans renouvelable une seule fois au maximum 6 ans. Donc: 2 contrats de 3 ans chacun. Or, l'éducation nationale m'a rédigé un premier de 3 ans et 3 contrat d'un an. Puis-je attaquer l'éducation nationale pour rupture abusive de contrat et non respect de la loi. On nous dit que nous n'avons pas droit à la prime de précarité alors que nous avons plusieurs cdd et sommes bien en situation de précarité je ne comprends pas pourquoi. Merci d'avance pour votre réponse.